

BULLETIN RÉPONSE PRÉVENTION ROUTIÈRE

à retourner impérativement avant le 3 avril 2024 (par mail uniquement)

PILOTE DU SÉJOUR
ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE
5 allée Jean Racine - 42100 SAINT-ÉTIENNE
Tél. 04 77 33 38 12 - Fax : 04 77 38 00 22 - mail : comite42@preventionroutiere.com

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME

NOM DE LA STRUCTURE :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Portable :
(obligatoire)

1/SOUHAITEZ-VOUS LA VENUE D'UNE PISTE DE MINI -MOTOS CET ÉTÉ ?

OUI NON

2/MOIS DE JUILLET

VOTRE CENTRE SERA-T-IL OUVERT ?

OUI NON

Date d'ouverture :

Date de clôture :

Nom et prénom du responsable à contacter :

Tél. du Centre :

Adresse exacte de la mise en place de la piste :

Nombre total d'enfants attendus (15 à 25 enfants maximum par demi-journée) :

Dates souhaitées :

Journées à éviter :

**EN RAISON D'UNE FORTE MOBILISATION DUE AUX JEUX OLYMPIQUES :
LA PISTE POLICE NATIONALE FONCTIONNERA UNIQUEMENT DU 8 AU 19 JUILLET.
LA PISTE C.R.S NE FONCTIONNERA PAS CET ETE.**

3 / MOIS D'AOÛT

VOTRE CENTRE SERA-T-IL OUVERT ?

OUI NON

Date d'ouverture :

Date de clôture :

Nom et prénom du responsable à contacter :

Tél. du Centre :

Adresse exacte de la mise en place de la piste :

Nombre total d'enfants attendus (15 à 25 enfants maximum par demi-journée) :

Dates souhaitées :

Journées à éviter :

4 / AVEZ-VOUS DÉJÀ REÇU L'UNE DE NOS PISTES L'AN PASSÉ ?

OUI NON

5 / RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

**Le non respect de ces règles de sécurité et de participation entraînera l'annulation immédiate de l'activité par le chef de piste afin de dégager la responsabilité des différents partenaires en cas d'accident
AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE.**

a) Dates de fonctionnement des pistes :

- zone Police : du 8 juillet au 19 juillet inclus
- zone CRS : non concerné en 2024

b) Règles de sécurité à respecter impérativement par les responsables des Centres

1- Techniques : espace goudronné ou cimenté propre, plan, dégagé de tout obstacle, de 20m X 25m

- 70 à 90 m de barrières de sécurité obligatoires
- arrivée de courant 220 V à moins de 40 m, 2 Pôles + Terre
- accès et stationnement pour une camionnette

2- Pratique : **AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE**

Enfants ayant au minimum 8 ans révolus et au maximum 10 ans et une bonne pratique de la bicyclette.

3 - Tenue : pantalon et chaussures montantes, pas de jupe (risques de brûlures)

4 - Responsabilités : À l'intérieur de la piste, les enfants sont sous la responsabilité des moniteurs de piste. À l'extérieur, les enfants restent sous la responsabilité de l'encadrement du Centre social.

ATTENTION : les inscriptions seront honorées dans l'ordre d'arrivée des bulletins réponse, jusqu'à concurrence des journées mises à disposition par les forces de l'ordre. Cette activité pourra être interrompue ou annulée sans préavis en fonction des contraintes ponctuelles imposées aux forces de l'ordre.

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 3 AVRIL 2024
BULLETIN À RETOURNER AU COMITÉ DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE DE LA LOIRE (ANIMATEURS À CONTACTER)**

J'ai bien pris connaissance des fiches techniques de la piste mini-motos et du SDIS et j'ai pris note que les services du SDIS seraient présents en fonction de la disponibilité des équipes.

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT :
(obligatoire)

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE :
(obligatoire)

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - Direction attractivité sports tourisme
Hôtel du Département - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1
Emmanuel RANCON - Tél. 04 77 59 96 96 - emmanuel.rancon@loire.fr